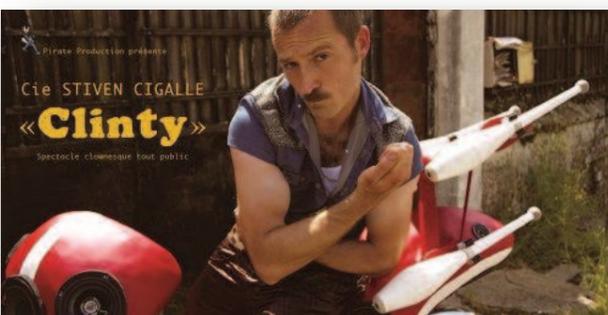


# AGENDA

**Vendredi 2 juin à 19h30**

Cour du Groupe Scolaire de l'Hermitage



Tout Public - 1h

Tarif : Gratuit

Buvette

Proposé par La Compagnie du Sceau du Tremplin dans le cadre du préambule au Festival Sous les pavés l'Art

**Vendredi 9 juin à 19h**

**Apéros Ruraux**  
les vendredis de 19h à 21h

gratuits & ouverts à tous!

09 juin Enquin-lez-Guinegatte  
La Ferme des templiers

Amenez un petit quelque chose à grignoter ou une boisson!

Concerts et animations!

en partenariat avec  
BRASSERIE SAINT-OMER  
SAINT-OMER

CAPSO  
vous y emmène!

MOVéo  
BRASSERIE SAINT-OMER

## Enquin-lez-Guinegatte Dimanche 11 juin

**Exposition Jardiner naturellement**

Médiathèque du 2 au 9 juin  
Salle des mariages de la Mairie d'Enquin lez Guinegatte le 11 juin de 10h à 13h

**Atelier Floral** Avec L'Arrosée des Près

Local des jeunes à 10h30  
Participation 12 € pour le matériel et les fleurs - Les participants repartent avec leur composition.  
Inscription en Message Privé sur Facebook ou par SMS au 0687876094

**Troc Jardin**  
Jardin pédagogique derrière la Mairie  
**10h-13h**

Venez échanger ou donner plants-plantes -graines-outils-livres-conseils...  
GRATUIT Inscription en Médiathèque ou sur la Page Facebook

**Animations** Jeux, création, jardin de livres... Buvette



**Dimanche 2 juillet à 12h30**

Cour de l'ancienne école d'Enguinegatte

**Ducasse d'Enguinegatte**  
Jambon grillé à la broche



Fromage  
Tarte

Réservation au 06 38 90 96 35

Organisée par le Comité des Fêtes d'Enguinegatte

## PHOTOS SOUVENIR...



Dans le cadre de sa saison culturelle, la commune accueillait dans sa salle « El bande à Bob » grâce aux élèves de BTS ACSE de l'Institut d'Hazebrouck pour une soirée patoisante où 160 personnes ont passé une très agréable soirée.



### BANQUET DES KINES



C'est dans la bonne humeur au rythme de l'accordéon d'Yvette accompagnée de son batteur que les 150 convives ont apprécié un copieux repas préparé par Yves et Thérèse GUILBERT et orchestré et offert par le CCAS.

Pour l'occasion, notre Députée Brigitte BOURGUIGON avait fait le déplacement

# TANDEM n°6

Votre bulletin d'informations

## EDITO



Le jeudi 22 juin 2017, notre village sera traversé d'Ouest en Est par les Championnats de France de Cyclisme professionnel contre la montre individuel homme.

Les coureurs emprunteront la D130 en venant de Delettes et se dirigeront vers Mametz via l'intersection avec la D341 (Chaussée Brunehaut).

DELETTES PC2 - 22,800 KM

- DÉPART CLM SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
- ARRIVÉE VÉLODROME ST-OMER
- CIRCUIT CLM HOMMES 51,600 KM
- POINTS DE CHRONO CLM
- ZONE DE RAVITAILLEMENT 40,600 KM
- PARKING COUREURS
- PARKING OFFICIEL
- PARKING PRESSE
- SALLE DE PRESSE
- RETOUR DÉPART CLM
- ACCÈS RAVITAILLEMENT
- POINT D'INTÉRÊT
- PPO RD POINT DES HÉROÏNES / CENTRE COMMERCIAL
- CISAILLEMENTS

Cela nécessite des mesures de sécurité en rapport avec l'événement : arrêté d'interdiction de stationnement le jour de l'épreuve sur la D 130 de 9h à 19h30 et arrêté d'interdiction de circuler sur cette même voirie de 12h15 à 19h30.

La sortie de toutes les routes et chemins ruraux d'exploitation agricole donnant sur cet itinéraire sera également interdite pendant la durée de l'épreuve. Je rappelle par ailleurs aux parents que le transport scolaire du RPI de l'HERMITAGE ne sera pas assuré ce jeudi 22 juin 2017.

J'invite l'ensemble de nos concitoyens disponibles à venir admirer cette manifestation sportive exceptionnelle, que vous pourrez également voir en direct à la télévision.

Vous pouvez également consulter l'ensemble du programme de ces championnats de France sur la page dédiée : <https://www.championnatsdefrancecyclismeroute.fr>

Je remercie sincèrement et chaleureusement les bénévoles qui ont répondu présents pour l'organisation de cette course en tant que signaleurs et membres de la sécurité.



Juin 2017

- Les Echos du Conseil
- Infos
- Agenda

Hervé Dupont  
Maire ENQUIN LEZ GUINEGATTE

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



# LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 5 mai 2017

## Présentation du projet de développement du gaz Propane sur la commune

La Fédération Départementale de l'Energie a présenté aux élus la mise en place d'une délégation de service public pour la fourniture en gaz propane sur le territoire d'Enquin-lez-Guinegatte. **Les élus se laissent le temps de la réflexion pour se positionner.**

## Taxe d'aménagement

Les communes d'Enguinegatte et Enquin les Mines ont harmonisé leur taux de taxe d'aménagement avant la fusion fin 2016 au taux de 2% sans exonération à compter du 01/01/2017.

Après délibération les élus décident de maintenir ce taux mais d'appliquer les exonérations prévues à l'article L.331-9 à compter du 01/01/2018 :

⇒ Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'art L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'art L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

⇒ Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'art. L 331-12 du présent code

⇒ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

⇒ Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

## Terrains des garages aux Coronz de fléchinelle

En 1981, les Houillères du Bassin minier ont cédé à la commune d'Enquin, les terrains situés le long de la cité minière où sont construits certains garages.

Ce sont donc des garages privés construits sur des terrains communaux ce qui pose problème en cas de cession. Le conseil municipal décide de faire des divisions parcellaires afin que chaque construction dispose d'un numéro parcellaire.

Ainsi l'arpentage des parcelles non délimitées sera réalisé et leur cession sera proposée aux propriétaires concernés pour la somme de 100 €.

Tarifs votés au 15 mai 2017	Durée	3.50m <sup>2</sup>	5.75m <sup>2</sup>
Concession cimetière ENQUIN	15 ans	155 €	254 €
	30 ans	267 €	438 €
	50 ans	363 €	596 €
Concession cimetière ENGUINEGATTE	15 ans	124 €	204 €
	30 ans	130 €	212 €
	50 ans	140 €	230 €

Au vue de la disparité importante entre les tarifs de concessions cimetière des deux communes, les élus ont décidé de lisser ces tarifs sur 10 ans afin d'atteindre un prix cible :

- 15 ans : 35 €/m<sup>2</sup> +1.5%
- 30 ans : prix 15 ans +50%
- 50 ans : prix 30 ans +60%

Columbarium	15 ans	263 €
	30 ans	460 €
	50 ans	617 €
Emplacement caverne 0,90 m <sup>2</sup> (terrain nu)	15 ans	42 €
	30 ans	72 €
	50 ans	96 €
Emplacement caverne 1,20 m <sup>2</sup> (terrain nu)	15 ans	55 €
	30 ans	96 €
	50 ans	129 €
ENGUINEGATTE	15 ans	132 €
	30 ans	198 €
	50 ans	316 €
Reste 4 concessions		

## INCIVILITES

Il nous a été signalé des vols de fleurs dans les cimetières.

Nous ne pouvons que déplorer ce type d'actes. Par respect pour les personnes endeuillées par la disparition d'un être cher, il est demandé à toutes les personnes faisant preuve d'indélicatesse de montrer davantage d'humanité. Nous rappelons que le vol est passible d'une amende de 45 000 € et de 3 ans d'emprisonnement.



Bureaux de vote ouvert de 8h à 18h.

Vous munir de votre carte d'identité obligatoirement.

Élections législatives

# LES TRAVAUX



Fosse et dalle Local technique à Enguinegatte



Aménagement de l'extension du nouveau cimetière à Enquin

L'entreprise Duffroy réalisera dans les jours à venir des travaux de voirie.

→ Réparations de trous ou grosses déformations de chaussée :

**ENQUIN LES MINES** : Allée des Lilas, Allée des Rosiers, Rue du Transvaal, Rue du Mont Poret, Rue d'Enguinegatte, Rue d'Aire, Rue St Germain, Rue de la Brasserie, Rue du Rietz, Rue de Delettes, Chemin de la Vallée, Rue des Soupirs, Rue des Près, Rue du Calvaire, Rue de Saint Omer.

**ENGUINEGATTE** : Rue Basse Boulogne, Rue de Marthes, Rue des Champs, Rue des Près, Rue du Presbytère.

→ La restauration du Parvis de l'Eglise d'Enguinegatte



**MONTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE**  
46 000 €

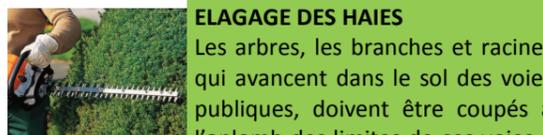
# RÉGLEMENTATION



## ECHARDONNAGE

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001

La destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non, du département du Pas de Calais. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain ou à défaut à son propriétaire ou usufruitier. Chaque année la destruction sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée et renouvelée avant leur floraison.



## ELAGAGE DES HAIES

Les arbres, les branches et racines qui avancent dans le sol des voies publiques, doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement ne fasse aucune saillie sur celles-ci.



## Aide à l'accèsion à la propriété des jeunes ménages primo-accédants -2017

La CAPSO octroi une aide de 4000 € aux ménages répondant aux critères suivants :

→ Le bénéficiaire ne peut avoir plus de 35 ans à la date de la signature de l'acte de vente.

→ Les biens éligibles sont :

**Dans l'Ancien** : Le logement construit depuis plus de 30 ans

**Dans le Neuf** : Bénéficiaires de programme d'accession sociale à la propriété portés par les bailleurs sociaux à travers les opérations éligibles au Prêt Social Location-Accession

→ Le bénéficiaire ne doit pas avoir été propriétaire les deux années précédant la signature de l'acte de vente.

## Aides « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte »

La réhabilitation des logements anciens (construits avant 1990) situés sur l'ensemble du territoire du pôle de Fauquembergues (Ex CCCF) bénéficie d'un financement d'audits et d'une subvention de 15% du montant des travaux, plafonnée à 3000 €.

Pour tous renseignements adressez-vous à Melle SALAUN au Guichet Unique d'Information sur l'Habitat -7 Place Victor Hugo à Saint Omer—Tél 03.21.98.66.44